



Direction de la sécurité sociale
SDFSS/5C
Geneviève NGUYEN
☎ : 01.40.56.77.95
☎ : 01.40.56.65.97
N° D 2009 / 4713

Paris, le 23 AVR 2009

Le ministre du budget, des comptes
publics et de la fonction publique

A

Monsieur le Directeur général du
Régime social des indépendants

Objet : Report de la date de dépôt de la déclaration unique de revenus dématérialisée (net-DCR) des travailleurs indépendants pour 2009

Compte tenu du report de la date limite de dépôt des déclarations fiscales des travailleurs indépendants pour l'année 2009 du 5 mai au 20 mai, je souhaite que la date de dépôt de la déclaration commune de revenus (DCR) de ces cotisants puisse bénéficier d'un report comparable.

La DCR établie sur support papier ainsi que sa version dématérialisée (net-DCR) pourront ainsi être transmises au Régime social des indépendants au plus tard jusqu'au 30 mai 2009.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

LE CHEF DE SERVICE
ADJOINT AU DIRECTEUR DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Jean-Louis REY

Copie à Monsieur Bernard HELIE, directeur du GIP-MDS

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE